

COMMUNE DE CIRON-



LA LANTERNE

N°85-JUILLET 2024

LE MOT DU MAIRE

En écrivant ces quelques lignes, je regarde la pluie, ce printemps est vraiment « pourri ». J'espère que lorsque vous le lirez, l'été sera enfin arrivé avec ce soleil tant attendu.

D'abord un point sur les travaux.

Après une pause au 1^{er} trimestre, la rénovation du hall de gare a commencé fin mars. Des difficultés techniques ont arrêté le chantier, elles ont été résolues, le chantier a repris fin juin.

L'étude pour le réaménagement de la route de Châteauroux à Scoury est terminée, l'appel d'offre a été lancé pour sa réalisation. Le choix des entreprises sera effectif en juillet.

En parallèle, les demandes de subventions à L'Etat, à la Région et au Département ont été déposées, le début des travaux est prévu en septembre.

Des travaux de voirie auront lieu cette année, chemin des Riaux, chemin du petit pont et place de la gare. Le printemps pluvieux n'a pas permis un entretien correct des chemins de la commune, nous espérons pouvoir le réaliser en juin lorsque les chemins trop humides seront praticables, il serait bon d'en faire un usage raisonnable.

Le nouveau mode de traitement des ordures ménagères continue sa mise en place. Celui-ci entraîne obligatoirement des changements dans notre vie quotidienne. En premier lieu l'obligation d'utiliser plus souvent les déchetteries pour y amener cartons, ustensiles inutilisables, vieux meubles, déchets verts, etc...

Ceci m'amène au « vivre ensemble », celui-ci impose le respect de quelques règles et aussi un peu d'indulgence.

Le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes sera effectif au 1^{er} janvier 2026 comme l'a voulu le législateur. Celui-ci demande plusieurs études concernant l'état des réseaux et le mode de fonctionnement à mettre en place. Elles vont être réalisées en 2024 et 2025.

Début juillet, nous aurons à choisir notre député. La participation à une élection aussi importante est un devoir de citoyen.

Je vous souhaite à tous de passer de bonnes vacances.

Etat Civil

Mariage :

Edouard MAFFERT et Faustine HAMANT
Félicitations aux mariés

le 13 janvier

Naissance

Aurore MAFFERT

le 15 mai

à Châteauroux

Félicitations aux parents et heureuse vie à Aurore.

Décès :

Françoise ROUHLING

le 12 décembre

à Le Blanc

Marie-France FOURNIER

le 22 décembre

à Le Blanc

Eddie LAGUETTE

le 04 février

à Ciron

Jean-Luc LEROY

le 14 mars

à Saint Doulchard

Pierre LAUZANNE

le 11 avril

à Méridy

Huguette COUCKE

le 12 juin

au Blanc

Inhumation

Raymond LAFOUX

le 12 février

venant de Méridy

Mattéo BRUNEAU ROUSSELET

le 29 mars

venant de Poissy

Pascal MANTONNIER

le 05 avril

venant de Le Blanc

Renée MERIOT

le 18 avril

venant de Le Blanc

Edithe DELAUNAY

le 13 juin

venant de Le Blanc

Nos condoléances attristées aux familles de ceux qui nous ont quittés.

Informations

Cérémonies commémoratives

- Commémoration du 10 juillet 1944, **le 21 juillet à 16h15** au monument des Descends
- Cérémonie du 14 juillet à 11h 00 au Monument aux Morts

Fermeture

En raison des congés,

La Mairie sera fermée :

Du 25 au 31 juillet inclus

Du 26 août au 07 septembre inclus

Rappel des horaires pour l'utilisation des tondeuses ou autres appareils à moteur thermique

Arrêté préfectoral n°2001-E-1962 du 13 juillet 2001 (article 8)

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Lingettes : RAPPEL

Nous constatons à nouveau une augmentation des lingettes dans les postes de relevage. Les lingettes, même si elles sont dites biodégradables, ne doivent pas être jetées dans les toilettes mais mises dans les sacs noirs. Elles détériorent les pompes et augmenteront les coûts de fonctionnement du service.

Ramassage des monstres

Le ramassage des encombrants (gros électroménager, matelas sommier, canapé) aura lieu **le mardi 06 août**. S'inscrire en mairie (tel : 02 54 37 95 92).

Repas des anciens :

Le repas du CCAS aura lieu le dimanche 13 octobre à la salle des fêtes.

Il est ouvert aux personnes domiciliées sur la commune ayant 66 ans dans l'année et plus.

Inscription à la mairie au plus tard le 05/10

Entretien salle des fêtes, salles des associations

La commune recherche un agent pour l'entretien des différentes salles communales à compter du 08 juillet 2024. Contacter la mairie au 02 54 37 95 92 ou mail : mairie@ciron.fr

Travaux du Conseil Municipal

1^{er} semestre 2024

Séance du 07 février

- *Fonds vert*

Un dossier de demande de subvention dans le cadre du fonds vert est déposé pour financer l'aménagement de l'aire de covoiturage, les espaces verts, l'aménagement du parc public et la maîtrise d'œuvre des travaux de la traversée du bourg de Scoury.

- *Ecole municipale de musique et de danse du Blanc*

Monsieur le Maire du Blanc a informé la commune de Ciron qu'il ne supportera plus la totalité de la charge financière déduction faite de la part versée par les familles pour les élèves inscrits à l'école de musique et de danse du Blanc, domiciliés dans les communes extérieures. Il demande que les communes d'origine prennent en charge 50% du montant annuel soit 558€ par élèves.

La commune de Ciron ayant une école de musique subventionnée à hauteur de 2500€, le conseil municipal par 11 voix contre et une abstention refuse la demande de la mairie du Blanc.

Séance du 21 mars

- *Les comptes administratifs 2023 ont été approuvés.*

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		210 020.86		142 886.79		352 907.65
Opérations de l'exercice	346 605.61	534 600.30	308 462.25	292 235.68	655 067.86	826 835.98
TOTAUX	346 605.61	744 621.16	308 462.25	435 122.47	655 067.86	1 179 743.63
Résultats de clôture		398 015.55		126 660.22		524 675.77
Restes à Réaliser			492 509.80	115 601.92		
Totaux cumulés			800 972.05	550 724.39		
Résultats définitifs		398 015.55	250 247.66			147 767.89

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		4 948.86		5.84		4 954.70
Opérations de l'exercice	76 320.77	78 947.76	47 669.59	54 541.83	123 990.36	133 489.59
TOTAUX	76 320.77	83 896.62	47 669.59	54 547.67	123 990.36	138 444.29
Résultats de clôture		7 575.85		6 878.08		14 453.93
Restes à Réaliser			5000.00			
Totaux cumulés			52 669.59	54 547.67		
Résultats définitifs				1 878.08		9 453.93

- *Comptes de gestion 2023*

Les comptes de gestion dressés par le trésorier sont approuvés par le conseil municipal.

- *Affectation des résultats*

Le budget principal présentant un excédent de fonctionnement de 398 015.55€ et un excédent d'investissement de 126 660.22€, le conseil décide d'affecter :

- à l'apurement du déficit des restes à réaliser, la somme de 250 247.66€ (déficit des restes à réaliser :376 907.88€- 126 660.22€ excédent d'investissement)
- en excédent reporté en fonctionnement, la somme de 147 767.89€ .

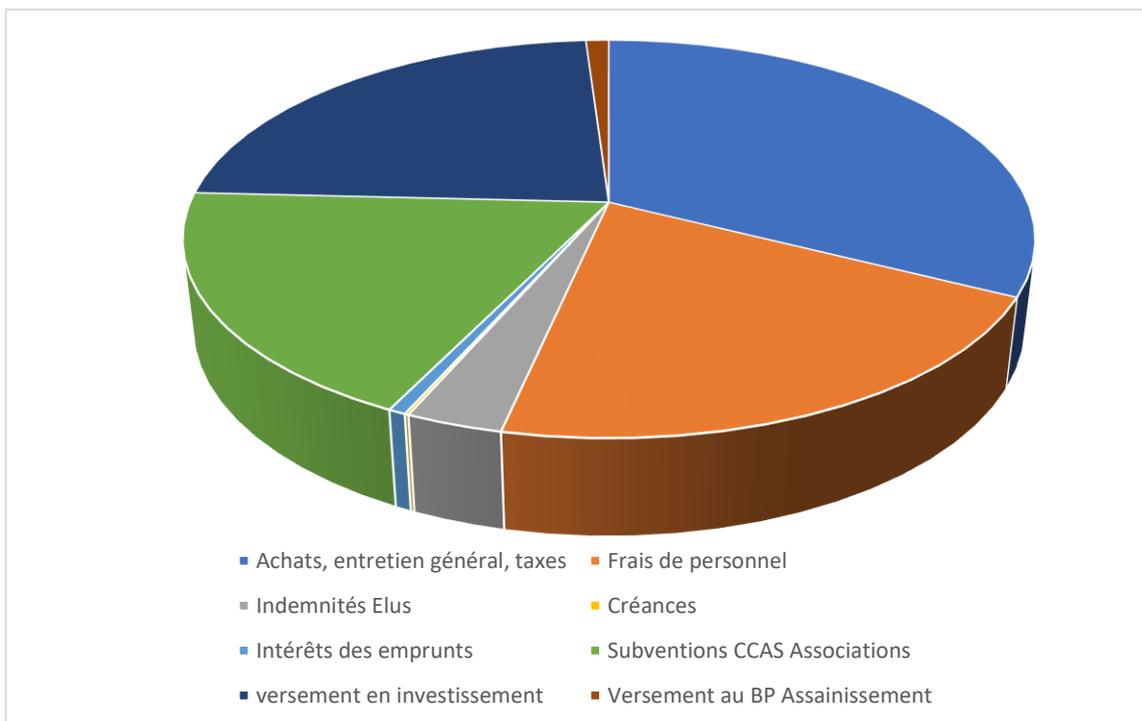
- *Taux de la fiscalité 2024*

Taxe foncière bâti	20,14%
Taxe foncière non bâti	11,13%
Taxe d'habitation	11,07%

- *Budget primitif principal 2024*

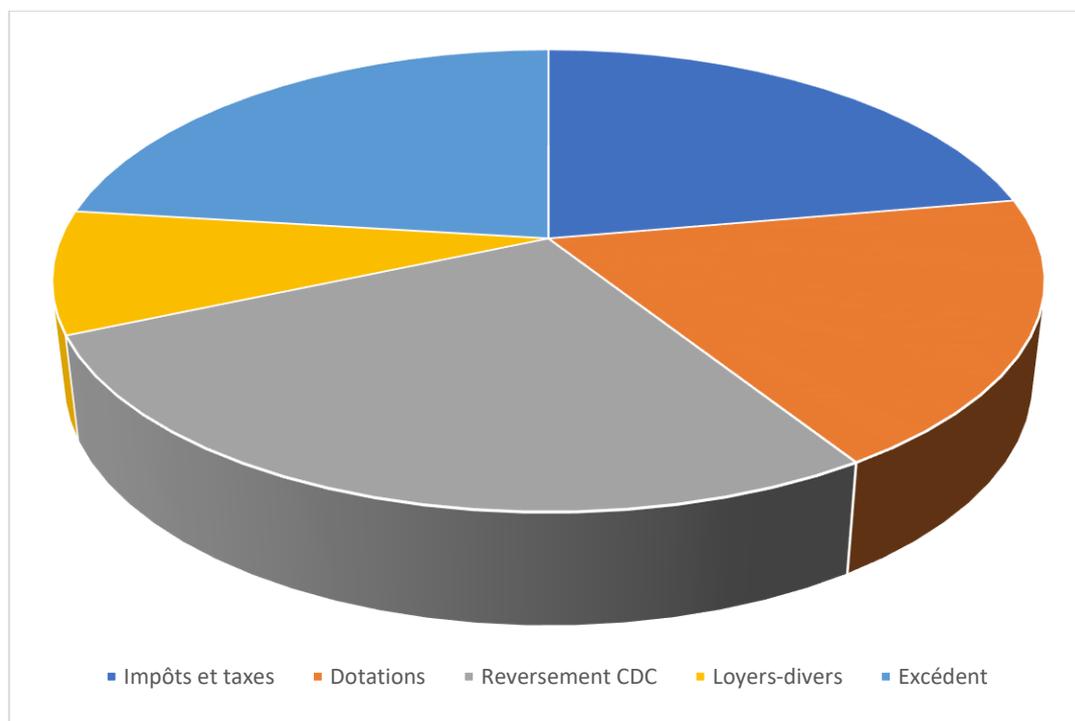
Dépenses de fonctionnement :

Achats, entretien général, taxes	Frais de personnel	Indemnités Elus	Créances	Intérêts des emprunts	Subventions CCAS Associations	versement en investissement	Versement au BP Assainissement
250 400	160 920	24 000	1000	4 339	14 345	178 560	8000



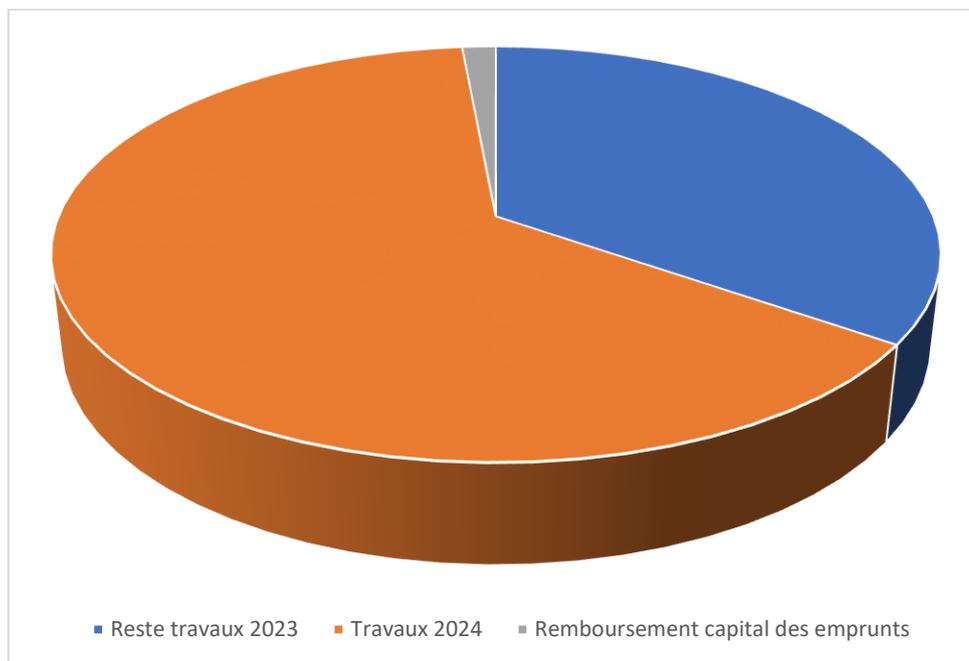
Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes	Dotations	Reversement CDC	Loyers-divers	Excédent
142 491	121 088	175 518	55 000	147 767



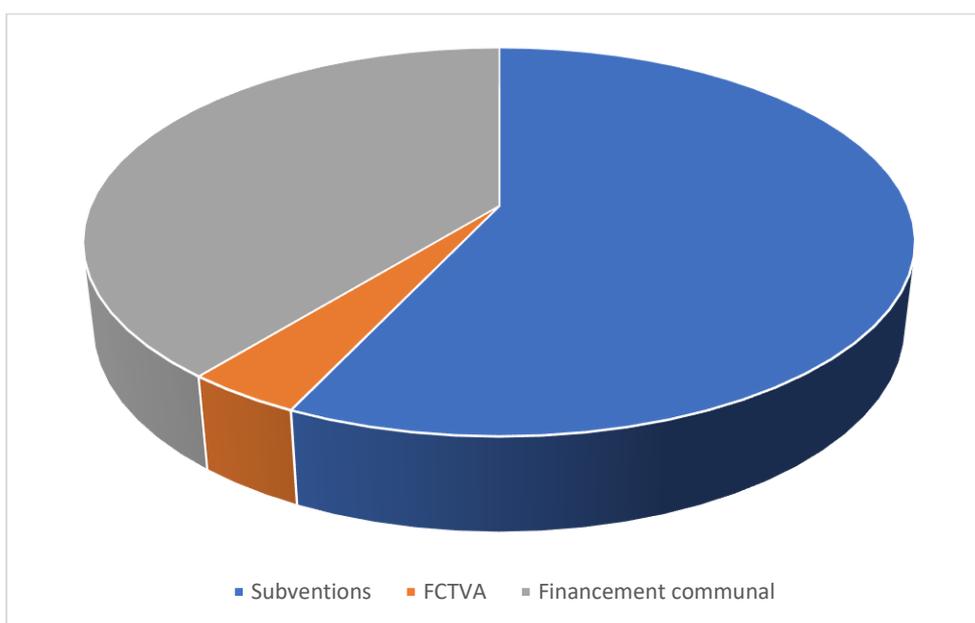
Dépenses d'investissement

Reste travaux 2023	Travaux 2024	Remboursement capital des emprunts
492 509	905 678 €	20 635 €



Recettes d'investissement

Subventions	FCTVA	Financement communal
808 188	54 665	555 969



- *Mise à jour du tableau du classement de la voirie communale*

La mise à jour du tableau de classement permettra d'intégrer les voies nouvelles et de les classer dans le domaine public communal. A ce jour, la longueur de voirie est de 28 919ml.

Les chemins ruraux suivant seront classés en voies communales :

CR « de la RD 951 à la place de la Gare » en VC 37 pour une longueur de 23ml

CR « de la VC 6 à Cochet » en VC 38 pour une longueur de 297ml

CR « de la RD 2 à Sennevault » en VC 39, pour une longueur de 75ml

CR « des Riaux aux Mognaises » en VC 40, pour une longueur de 1946ml

CR « des Riaux à la RD44 » en VC 41, pour une longueur de 703ml

CR « des Mognaises à Sennevault » en VC 42, pour une longueur de 2169ml

CR « de la RD 925 à la RD44 » en VC 43, pour une longueur de 1550ml

CR « de la RD 924 à l'étang Jacquet » en VC 44 pour une longueur de 950ml

CR « de Pellebuzan aux bâtiments agricoles » en VC45, pour une longueur de 520ml.

Le linéaire total de la voirie communale est porté à 37 171ml.

- *Remboursement de caution Logement 55 bis route nationale*

Suite à l'état des lieux, la caution de 395€ est remboursée à Mme Quernet.

- *Prime pouvoir d'achat exceptionnelle*

Le conseil municipal décide d'attribuer aux agents communaux remplissant les conditions, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Le montant sera calculé en fonction de la rémunération perçu entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.

- *Etude assainissement collectif*

La compétence assainissement collectif devra être transférée au plus tard le 1^{er} janvier 2026 à la CDC Brenne Val de Creuse. Le conseil municipal autorise la CDC à réaliser une étude préalable du réseau assainissement.

- *Référent déontologue*

En avril 2023, le conseil municipal a accepté la proposition de la CDC Brenne Val de Creuse de désigner le référent déontologue au niveau de son territoire.

Le conseil accepte la désignation de M Serge DENYS comme référent déontologue.

Séance du 17 avril

- **RODP Opérateurs télécommunications**

La redevance 2024 pour occupation du domaine public communal est fixé de la façon suivante :

48,27€ par kilomètre et par artère en souterrain

64,36€ par kilomètre et par artère en aérien

- Fonds de solidarité logement et Fonds d'aide aux jeunes en difficulté

La commune participera au fonds d'aide aux jeunes en difficulté à hauteur de 0.70€ par jeunes de 18 à 25 ans sur son territoire soit 18€ et au fonds de solidarité logement sur la base de 1.66€ par résidence principale soit 421.64€.

- Location du logement 55 bis route nationale

Le logement est loué à compter du 19 avril 2024 à Mme Bréjard Emilie avec un loyer mensuel de 450€+ 20€ pour la maintenance de la Pompe à Chaleur.

- Attributions de subvention

Suite à des demandes après le vote du budget, le conseil décide d'attribuer des subventions :

Au secours catholique	100€
A l'ADMR	50€
Evènement « Terr'Agri »	50€

- Demande de subvention

Une demande de subvention à hauteur de 12 000€ est déposée à la CDC Brenne Val de Creuse dans le cadre du Fonds de soutien aux projets communaux pour le financement des travaux du hall de gare marchandises.

Séance du 07 juin

- *Rapport service public assainissement 2023*

Le conseil municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement 2023.

- *Convention de partenariat Agence postale communale*

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de partenariat pour l'Agence postale pour une durée de 9 ans.

- *Avis PC centrale photovoltaïque Ruffec*

Le conseil municipal donne un avis favorable.

- *Convention de participation au financement du fonctionnement de la borne de recharge Place de la Gare*

Le conseil municipal renouvelle la convention de partenariat avec le SDEI pour le fonctionnement de la borne de recharge. Le montant versé par la commune sera de 1200€

- Travaux de voirie- choix des entreprises

Fossés : Entreprise TERR'Ac pour 4 183€HT

Voirie : Entreprise VERNAT TP pour 11 709.80€ HT

Les activités du Conseil Municipal

Les préoccupations actuelles du conseil sont de différents ordres.

Tout d'abord, il faut noter que **certaines incivilités perdurent**.

Cela va du respect des horaires d'utilisation des tondeuses à gazon, jusqu'à la gestion des ordures.

Le changement de mode de collecte des ordures ménagères va engendrer une certaine réorganisation pour la commune de Ciron : il ne demeurera plus que deux points de collecte pour les verres, un à Ciron, l'autre à Scoury.

Les ordures ménagères sont collectées par les bacs jaunes et noirs. Tout le reste, notamment les cartons, doivent être remis en déchetterie. Pour dissuader le manque de respect de certains (qui ne sont pas nécessairement cironnais), la commune envisage d'installer des **systèmes de vidéo-surveillance**.

Voirie : Cette année nos efforts portent sur la réfection du début du chemin des Riaux, et celui du début du chemin du Petit Pont, soit environ 250m. C'est l'entreprise Vernat TP qui a été retenue. Les pluies abondantes de ces derniers mois ont mis en évidence une certaine fragilité de la place de la gare, notamment de sa sortie cotée ouest - monument aux morts. Les charges importantes qui maintenant y circulent, obligent à décaisser d'une manière conséquente pour un bon ré-empierrage. Cela devrait être réalisé cet été.

L'aménagement de la traversée de Scoury par la RD951 est toujours d'actualité et devrait commencer cet automne.

La réception des réponses aux appels d'offres des entreprises est en cours de finalisation. Pour rappel cela concerne deux lots : VRD et aménagement espaces verts.

Le budget que nous avons prévu se situe à environ 800 000 euros. Et il devrait être couvert à 60% par des subventions (Etat, Région CdVL, Département). Malheureusement les premiers retours de l'appel d'offres laissent à penser que le montant de notre prévision risque d'être largement dépassé, et le contexte actuel concernant les montants de subvention n'est pas sans nuages. Tout cela devrait se décanter assez rapidement, et nous espérons que nous ne serons pas obligés de revoir nos objectifs à la baisse.

Hall de la Gare : Nous avons prévu de réaménager ce hall en deux espaces : au rez de chaussée quelques salles pour les cours de musique de l'amicale cironnaise, et la création d'un étage pour le club de tir en constitution.

Normalement il était prévu que les travaux, qui ont commencé cette fin d'hiver, seraient terminés pour le début de l'été. Malheureusement, il est apparu en cours de route que la construction de ce nouveau niveau risquait d'engendrer certains problèmes structurels pour le bâtiment. Tout cela est en cours de résolution, mais explique le retard pris dans la réalisation des travaux.



Le hall de la gare en stand-by depuis deux mois.

Les travaux de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Séance du 16 janvier

- Désignation de délégués

Suite au décès de M Michel Liaudois délégué communautaire, il convient de désigner de nouveaux titulaires pour les instances où il représentait la CDC.

RIP 36	Titulaire : Thierry Bernard Suppléant : Martial Drui
Symctom	Titulaire : Patrice Confolant
Smabcac	Titulaire : Yves Guilbert Suppléant : Marie Hélène Cartier

- DETR

Le conseil communautaire autorise le président à déposer les dossiers au titre de la DETR pour :

- Les zones artisanales de Douadic et de Tournon Saint Martin
- Les travaux sur les bâtiments
- L'aménagement touristique

Séance du 15 février

- Présentation du document d'orientations budgétaires

Il reprend le contexte macroéconomique, les perspectives économiques dans la zone euro et en France avec un taux de croissance faible et une inflation qui reste forte.

En France pour 2024

- Le taux de croissance du PIB est prévu à 1,2%
- L'inflation sera en baisse à environ 2,5%
- Un déficit des comptes publics important, de l'ordre de 139 Md'€ soit 4,9% du PIB, bien loin des critères imposés par le traité de Maastrich
- Un endettement atteignant fin 2023, 3100Md'€ soit 110% du PIB.

- Les orientations budgétaires 2024 de la CDC sont les suivantes :

- Stabiliser et pérenniser les recettes de fonctionnement
- Maintenir les taux des impôts au niveau de 2023
- Obtenir le montant de DGF attendu
- Obtenir un montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales au niveau de 2023
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Maîtriser les dépenses de personnel
- Stabiliser les reversements de fiscalité
- Maintenir la capacité d'autofinancement

- Les actions pour 2024

- Augmentation du salaire des animateurs
- Mise en œuvre d'un règlement général de protection des données
- Prime d'inflation
- Mise en place d'un compte personnel de formation
- Action de mutualisation à l'échelle du PNR Brenne des actions de développement économique
- Réflexion sur l'utilisation de la maison achetée à Ruffec pour créer une salle de réunion et des bureaux
- Etude pour créer un réseau de chaleur à Ruffec avec une chaudière à plaquettes forestières
- Engagement de l'étude pour le transfert des compétences eau et assainissement
- Travaux de réhabilitation de la friche des Groges
- Travaux d'extension de la zone de Pouligny Saint Pierre
- Réflexion sur l'extension des ZA de Tournon Saint Martin et de Douadic
- Financement des travaux des 2 giratoires de la zone industrielle des Daubourgs
- Maintien des crédits affectés aux écoles et à la restauration scolaire
- Centrale d'achats pour les produits alimentaires
- Travaux d'amélioration du Swing golf à Fontgombault
- Acquisition de 2 bornes pour camping-car
- Aménagement de la baignade du Blanc
- Crédit de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une nouvelle crèche au Blanc
- Travaux d'aménagement de locaux et de climatisation à la MSP du Blanc
- Etude d'opportunité pour une piscine au Blanc
- Travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage
- Inscription de crédits sur l'OPAHU du Blanc (logements insalubres)

- Structure des effectifs du personnel au 1^{er} janvier 2024

Filière administrative	10 personnes
Filière technique	60 personnes
Filière sociale	6 personnes
Filière médico-sociale	9 personnes
Filière culturelle	7 personnes
Filière animation	8 personnes
Animateurs saisonniers	20 personnes
Soit au total	120 personnes

- Economie

Le conseil communautaire retient l'entreprise COLAS pour les travaux de viabilisation de la zone artisanale de Pouligny Saint Pierre pour un montant de 423 091€, tranche ferme et optionnelle

- Questions diverses

Le conseil communautaire émet un avis favorable pour rejoindre la consultation du Centre de Gestion pour l'assurance statutaire 2025-2029.

Séance du 14 mars

Le président Claude Mériot retrace l'historique de la CDC Brenne Val de Creuse. Toutes les communes qui la composent ont rejoint cet EPCI de manière volontaire. C'est donc une intercommunalité choisie. Si les communes sont des maillons essentiels de la République, elles ne peuvent fonctionner efficacement qu'en se regroupant (regroupements pédagogiques Syndicats, etc...) La compétence scolaire a permis de soutenir le tissu scolaire avec des créations, des mises aux normes pour 10 millions d'euros. Le secteur économique n'est pas en reste puisque depuis sa création, ce sont un peu plus de 23 millions d'euros pour 48 projets qui ont été investis pour 12 millions d'emprunts : c'est bien la Communauté de communes qui supporte la charge d'emprunts en lieu et place des communes. Ces 48 projets ont généré 775 emplois réalisés pour 59% au Blanc, 12% à Pouligny Saint Pierre, 5% à Tournon Saint Martin et les 24% restant les autres communes. Le président rappelle que ces projets sont financés par l'ensemble de la fiscalité prélevée sur le territoire communautaire.

Le budget qui va être présenté répond aux critères : ambition, action, pragmatisme et réalisme.

- Compte administratif et compte de gestion

Ils sont approuvés et laissent un excédent de 775 862€ repris au budget 2024

- Vote des taux

Le conseil communautaire approuve les taux des taxes présentés par le président

Taxe habitation	10,86%
Taxe foncier bâti	10,85%
Taxe foncier non bâti	22,95%
Contribution foncière des entreprises	27,70%
Taxe ordures ménagères	15,50%

- Taxe Gémapi 2024

Le conseil communautaire fixe le montant à 125 000€

- Vote du budget 2024

Le conseil communautaire approuve le budget 2024, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 221 389€.

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Charges à caractère général	2 575 459€
- Charges de personnel	4 800 000€
- Virement à la section d'investissement	27 100€
- Participations	4 301 000€
o <i>SYMCTOM</i>	2 797 000€
o <i>Compensation communes</i>	1 157 000€
o <i>FNGIR</i>	320 000€

- Charges de gestion courante		1 618 000€
○ Dont indemnités des élus	77 000€	
○ Contribution aux organismes de regroupement	395 150€-	
○ Contribution au service incendie	620 000€	
○ Ecole Sainte Thérèse	300 000€	
○ SCOT	47 080€	
○ Office de tourisme	60 430€	
○ Multi accueil Thenay	47 000€	
- Charges financières		145 000€
- Autres charges financières		25 000€
- Dotation aux amortissements		432 303€

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- Excédent reporté	775 362€
- Produit des services	789 250€
- Impôts et taxes	10 212 700€
- Remboursement charges de personnel	90 000€
- Dotations et participations	1 985 370€
- Autres produits de gestion	105 000€

Budget des actions économiques

Il s'établit comme suit :

Fonctionnement Dépenses et recettes	2 792 663€
Investissement Dépenses et recettes	7 843 978€

Les principales réalisations prévues en investissement :

Scolaires	571 965€
<i>Dont travaux dans les écoles</i>	235 865€
<i>Matériels cantines</i>	4 000€
<i>Réaménagement Vigoux</i>	160 000€

Equipe verte	76 500€
Administratif	107 500€
Lecture publique	37 950€
Culture	7 050€
Tourisme	265 350€
Animation petite enfance	461 775€

Budget réseau de chaleur

Il s'établit comme suit :

Fonctionnement Dépenses et recettes	362 651€
Investissement Dépenses et recettes	141 560€

- Prime pouvoir d'achat

Le conseil communautaire décide d'accorder la moitié des sommes maximales prévues par les textes aux agents qui peuvent y prétendre, soit entre 150€ et 400€.

Ces sommes seront versées aux agents pour partie en prime pour partie en chèque Cdhoc.

- Compte personnel de formation

Le taux horaire est fixé à 15€.

- Fixation des salaires des animateurs des centres de loisirs

- Le conseil communautaire approuve la nomination de Serge DENYS comme référent déontologue

- Le conseil communautaire décide que les communes conserveront le pouvoir de police de la publicité

Séance du 13 juin

Monsieur le président présente le bilan d'activités 2023 de la communauté de communes (consultable sur le site de la CDC)

- FPIC 2024

Le montant final n'est pas connu, l'assemblée décide de garder le même mode de répartition entre la CDC et les communes.

- Economie

- Décap Brenne. Fin du bail, le conseil communautaire fixe le montant libératoire à 1€.

- ZA de Pouligny

Le conseil communautaire fixe le prix de vente des terrains à 5€/m². Le cahier des charges sera finalisé ultérieurement définissant les règles à respecter sur la zone d'activité.

- Eau et assainissement

Le bureau d'étude retenu par la commission pour le transfert de la compétence des communes à la CDC est Finances Consult pour un montant de 118 000€. Le conseil accepte la proposition de la commission.

- SCOT

Mme Cécile Gagnot ayant démissionné de son mandat de titulaire du Scot, le conseil communautaire désigne Mme Nathalie Corbeau pour la remplacer.

- Taxe de séjour

Le conseil communautaire fixe la taxe de séjour à 2€ la nuitée.

- Prenez L'air : La manifestation aura lieu au swing golf de Fontgombault le 29 juin.

SYMCTOM

Syndicat mixte collecte traitement ordures ménagères du Blanc

Les 21 et 22 novembre 2023 a eu lieu sur la commune la distribution des bacs jaunes et noirs. Fin mars 2024, il a été déposé dans vos boîtes aux lettres le calendrier de collecte avec les nouvelles tournées.

Depuis le 08 avril 2024, la commune de Ciron est collectée le mardi, une semaine les bacs noirs et une semaine les bacs jaunes.

A noter lorsque le lundi ou le mardi est un jour férié, la collecte est décalée au mercredi.

Les nouvelles consignes de tri s'appliquent depuis cette date, à savoir le dépôt des emballages en vrac et les papiers en mélange (journaux, magazines, enveloppes etc ...) dans le bac jaune.

Quelques consignes à respecter pour la collecte :

- sacs noirs bien fermés et pas de sacs jaunes dans le bac noir
- le bac noir doit bien fermer
- aucun sac en dehors du bac

Si ces directives ne sont pas respectées, le bac ne sera pas collecté.

A chaque présentation du bac noir, le SYMCTOM vous facture une levée, c'est la raison pour laquelle il faut le sortir lorsqu'il est plein pour payer au plus juste la gestion de vos déchets.

La Redevance Incitative est constituée d'une part fixe correspondant à l'abonnement, d'une part forfaitaire (12 levées /an) et d'une part variable intégrant les levées supplémentaires (à partir de la 13ème).

Concernant le verre, les emballages en verre resteront à déposer sur les points d'apports volontaires. Les bacs à verre vont peu à peu disparaître au profit de colonnes à verre.

Pour réduire le volume de vos poubelles, le SYMCTOM vous propose des composteurs individuels à un prix préférentiel. Le SYMCTOM a fait du compostage une priorité pour détourner les biodéchets.

Un biodéchet, ce sont les déchets verts (tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes tailles d'arbustes, de haies) et les déchets alimentaires (restes de repas et produits périmés non consommés).

Et pour terminer, ce que vous ne pouvez pas mettre dans vos bacs jaunes et noirs tels que les encombrants, le polystyrène, les cartons épais ondulés, le bois, la ferraille, les appareils électriques, le mobilier etc... doivent être apportés à la déchèterie.

Il est strictement interdit d'abandonner tous ces déchets sur la voie publique et dans la nature. Les agents assermentés du SYMCTOM pourront sanctionner les contrevenants.

Vous avez deux déchèteries à votre disposition au Blanc et à Rivarenes. Vous pouvez consulter les jours d'ouverture et les horaires sur www.symctomleblanc.fr.

Délégués de la commune de CIRON au SYMCTOM
titulaire Sylvie LABELLE
suppléant Bruno LAFOUX

Les enfants de l'école maternelle ont vécu une année scolaire très riche :

- 2024 : ANNEE OLYMPIQUE !!

Les enfants de la classe maternelle se devaient donc de participer à de nombreuses animations sportives organisées par l'USEP :

- Une animation « jeux athlétiques » à Pouligny St Pierre , cet hiver.
- Une animation « jeux d'orientation » au stade d'Argenton sur Creuse, au printemps.
- Une animation « cyclo » fin juin.



- Nous avons aussi retrouvé nos copains de la classe de Ciron (CP/CE1/CE2) pour aller à Thenay regarder un très beau spectacle de la cie « la Générale des mômes » qui s'appelait « la promenade de Flaubert ».



- Et pour finir l'année en beauté, nous sommes allés au château de Valençay . Cette sortie a été financée par l'association des parents d'élèves –que nous remercions_ et la coopérative de la classe (pour les entrées) , ainsi que par la CDC (pour le transport).

Durant cette journée, nous avons assisté à un spectacle équestre devant les écuries du château .



Puis après un bon pique nique préparé par Thérèse, nous avons visité le château et profité du parc .



La classe des CP-CE1-CE2

Nous avons passé une chouette année scolaire avec notre nouvelle maîtresse Stéphanie Forêt.

Nous avons beaucoup travaillé dans toutes les matières et les CP ont appris à lire . On a fait des maths et du français mais aussi de l'anglais et plein d'autres choses ! Et c'était génial !



Novembre 2023



Février 2024

Le 23 mai dernier, un intervenant anglais est venu dans notre classe. Il s'appelait Samuel EXLEY : nous avons fait des jeux et appris de nouveaux mots .

Puis le **mardi 4 juin**, nous avons retrouvé Samuel à la maison de la Nature de Chérine (St Michel en Brenne), où nous l'avons aidé (en anglais !) avec tout le vocabulaire que nous avons appris à retrouver les parents de Billy, un grébillon .

Ainsi cette sortie nous a permis de découvrir le mode de vie, d'un oiseau de Brenne :

LE GRÈBE HUPPÉ (habitat, reproduction, alimentation ..)

Pour clôturer cette matinée, nous avons pu observer les oiseaux depuis un observatoire avec des jumelles et une longue vue . Il ne fallait pas faire de bruit pour ne pas effrayer les oiseaux .





Le lundi 27 mai, nous avons eu la chance d'assister au passage de la flamme olympique dans notre département.
A cette occasion tous les élèves de notre école se sont rendus à Le Blanc .
C'était très impressionnant et il y avait beaucoup d'ambiance .



Pour finir cette année, nous avons participé aux foulées du Parc qui avaient lieu cette année sur la commune de Saint Aigny et qui n'avaient pas eu lieu depuis la pandémie de COVID .
Une chouette journée avec du soleil, des ateliers ludiques et sportifs, de la musique ainsi qu'une dégustation de chocolat et de jus de pommes . Hummm ! On reviendra !



Foulées du Parc- jeudi 13 juin- Atelier Ludothèque de Douadic

Une nouvelle année scolaire s'est achevée, que s'est-il passé à l'école de Ciron?

A la rentrée, nous avons une nouvelle élève :

- Comment t'appelles-tu?
 - Je m'appelle Teana
 - En quelle classe es-tu?
 - Je suis en CE2
 - Où habitais-tu l'année dernière ?
 - J'habitais à Saint -Germain-en-Laye
 - Combien y avait- il de classes dans ton ancienne école?
 - Il y en avait 20 à peu près
 - Qu'est-ce qui change entre ton ancienne classe et celle de Ciron ?
 - L'année dernière j'avais 2 maîtresses et cette année j'en ai qu'une. Dans la classe il y avait un seul tableau, à Ciron il y en a 2.
- La cour de récréation à Saint-Germain-en-Laye était toute en goudron.
- As-tu autant d'amis à Ciron que dans ton ancienne école ?
 - J'ai plus d'amis à Ciron.

Teana

La classe dehors

Chaque jeudi, nous empruntons un chemin pour aller à Romefort.

Nous avons une porte imaginaire, et tous les jeudis nous désignons un élève pour l'ouvrir.

Avec Claire, nous faisons le rituel des prénoms. Claire est une personne qui ne vient pas tous les jeudis mais elle connaît beaucoup de choses sur la nature.

Nous faisons des jeux, des activités que la maîtresse nous propose avec ce que nous offre la nature.

Environ tous les mois, on change de « petit coin ». Les petits coins servent à se détendre et à parler avec la nature, il y a environ 3 mètres entre chacun. Nous avons une superbe vue !!!



Nola Maëlle Louison

Le séjour au ski



Le 11 mars 2024 nous sommes partis à 6 heures de Ciron pour aller à Saint Jean d'Aulps en Haute Savoie.

Nous sommes arrivés vers 13 heures. Nous avons mangé dans le self. Pour commencer la semaine on s'est installé dans les chambres, ensuite nous sommes allés en salle de séchage pour essayer nos chaussures de skis, casque ...et pour finir la journée une petite veillée car nous étions un peu fatigués.

Le 12 mars, dès le matin nous avons pris les télécabines pour aller à la station du « Roc d'enfer ». On a fait 2 heures de ski le matin et 2 heures l'après-midi, ce n'était pas facile au début !

Le troisième jour, on a skié le matin et l'après-midi mais déjà ça allait mieux et on fait du tire-fesse, c'était super !

Le soir, on faisait des petites veillées tous ensemble.

Le quatrième jour, c'était notre dernier cours de ski, on a passé un petit test et on a tous eu une récompense !!

L'après-midi, on a fait une balade en raquettes à Avoraz, c'était génial de marcher dans la neige, il y en avait partout.

Le soir, comme c'était le dernier au centre on a eu une boum avec Henri le Yéti !!

Le vendredi, le dernier jour, on est allé à l'abbaye de Saint Jean d'Aulps pour faire un atelier de calligraphie, on a écrit à la plume !!L'après-midi, un tourneur sur bois est venu au centre pour expliquer et nous montrer son métier. Il fait plein de jouets en bois.

Mais voilà il fallait repartir, un dernier repas au centre avant de faire 8 heures de route pour arriver à Ciron.

Nous remercions les 2 accompagnateurs Rémy et Lucie et, aussi les entreprises des alentours et les municipalités de Ciron et Oulches pour avoir donné de l'argent pour permettre à nos parents de nous y envoyer.

C'était super !!!

Enzo, Perrine T, Cillian





Les forces majeures

Le jeudi 16 mai, nous avons eu la chance d'accueillir dans notre petite école un orchestre symphonique !!

Quand les musiciens sont arrivés, nous les avons accueillis sur la voie verte en chantant « A bicyclette » avec Luce et Christelle. Ils se déplacent en vélo.

Après malheureusement, il s'est mis à pleuvoir donc pendant qu'ils montraient quel son chaque instrument fait, on est allé se mettre sous le préau parmi eux et leurs instruments, quelle impression !!!

Comme instruments il y avait : des violons, des violoncelles, une contrebasse, une batterie, un piano, une flûte traversière, une trompette, des trombones,

Le soir, on est allé dans la salle des fêtes pour faire un concert avec eux. Il y avait aussi les élèves de Ruffec.

Normalement on devait le faire à Romefort mais il ne faisait pas beau.

Le chef d'orchestre s'appelle Raphaël. Ils sont tous très gentils et parfois drôles.

Angela Hugo Perrine M



Les jeux dans la cour

Dans la cour de l'école, il y a un bac à sable mais cette année il pleut souvent, alors ne l'ouvre pas souvent. On a 9 trottinettes : 4 bleues, 3 orange, une verte et une rouge. On a un coffre à jouets où on range seaux, pelles, râpeaux ...

Il y a 3 marelles dessinées au sol. Sous les préaux, on a des espaliers, des anciennes tables et chaises..



On peut avoir des cerceaux, des petites échasses, des ballons si on le demande aux maîtresses.

Et pour finir, on a fait cette année un centre de gendarmes, on fait des tours en sable, on utilise aussi des plots. On adore la récréation !!

Matthew Noah

La flamme olympique

Le 27 mai nous sommes allés à Le Blanc pour voir la flamme olympique et faire des activités.

« Quelles activités avez-vous fait ? » Nous avons fait du tir laser, du tennis avec des ballons, du badminton, du volley ball assis et on a vu une exposition de philatélie c'est-à-dire de timbres sur les J.O.

Il y avait des chars de publicité quand la flamme est passée. Elle est partie du collège des Ménigouttes, on l'a attendue quelques minutes.

Il y avait des parents pour nous accompagner : la maman de Louis, celle de Nola et la maman de Victor.

L : « Je n'ai pas trop aimé car ca ne m'intéresse pas trop la flamme olympique »

E ; « J'ai bien aimé, ce que j'ai préféré c'est le tir laser »

V : « J'ai bien aimé le passage de la flamme mais pas trop les activités »

Eliot, Victor, Louis



Les foulées du Parc

Le mardi 11 juin, nous avons fait les foulées du Parc. Nous sommes arrivés au début d'un chemin à Saint- Aigny . Nous avons pris un petit- déjeuner : pain, chocolat et du jus de pomme. Puis on a fait la première activité « le chant de Baloo ». Puis nous avons repris la promenade, on est sur le viaduc de Le Blanc.

Quelle vue ! On a fait une deuxième activité : nettoyer la rivière avec un parcours d'obstacles, la troisième activité consistait à trier des images entre ce qui va dans la rivière et ce qui va à la poubelle. On a terminé la matinée par une animation sur les castors.

Puis le moment de la pause de midi arriva à grands pas.

On a mangé les fraises du dessert sur la route parce que nous n'avions pas eu le temps, c'était sympa.

On a continué notre promenade, sur la journée, on a fait plus de 8 kilomètres.



Samuel, Jeanne, Andréa

Lucie, service civique à l'école de Ciron

Ancienne élève de l'école de Ciron, je fais actuellement un service civique dans cette même école. Je m'appelle Lucie, j'ai 18 ans.

J'ai commencé mon service civique en décembre 2023.

J'ai fait ce service civique pour pouvoir découvrir le métier de professeur des écoles et faire une pause dans mes études.

Mon rôle en tant que service civique est d'aider les maîtresses, par exemple je fais les photocopies, j'aide les enfants quand je le peux. Je fais beaucoup de jeux avec les enfants, je leur lis des histoires.

J'ai créé un jeu sur la conjugaison pour les aider à les apprendre.

Ce service civique m'a permis de trouver le métier que je veux réaliser plus tard après ma reprise d'étude en licence histoire en septembre.

Je conseille un service civique à tous ceux qui peuvent le faire, cela permet de découvrir le monde du travail quand on est jeune, et cela peut ouvrir des voies pour le futur.

Un peu d'histoire

Les évènements du 10 juillet 1944

6 juin 1944, les alliés viennent de débarquer en Normandie, les anglo-canadiens sur les plages de Sword, Juno et Gold et les américains à Omaha Beach et Utah Beach.

La France est représentée par le commando Kieffer de 177 hommes qui débarquent avec les anglais à Ouistreham.

Le débarquement réussi, la bataille de Normandie commence, elle va durer 2 mois jusqu'à début août 1944.

L'armée allemande oppose une résistance farouche avantagée par le bocage normand fait de haies et de chemins creux et d'une mauvaise météo qui empêche les alliés de profiter de leur supériorité aérienne.

Pour empêcher les renforts allemands de rejoindre le front, les alliés et le général de Gaulle ont donné l'ordre, à l'armée de l'intérieur, la résistance unifiée par Jean Moulin, de retarder et si possible d'arrêter les colonnes qu'elles viennent d'Allemagne ou des régions de France occupée.

Dans le centre de notre pays, les actions des résistants contrarient fortement la progression des troupes allemandes qui transitent du sud vers la Normandie. Les embuscades, les sabotages des voies ferrées et des ponts retardent la marche des troupes nazies

Les représailles sont nombreuses et extrêmement violentes comme en témoignent les massacres de Tulle, d'Oradour sur Glane et de Maillet et plus près de nous, celui d'Argenton sur Creuse, le 09 juin 1944.

Dans notre région, à Bélâbre, au Blanc, les maquis sont très actifs. Le 1^{er} régiment de France créé par le gouvernement de Vichy cantonné au Blanc est passé à la résistance. Les parachutages nombreux ont permis en juin 1944, d'armer près de 800 jeunes gens. Ils sont rejoints fin juin, par une partie du maquis de Chavigny qui, sous la pression de l'armée allemande, a dû quitter son cantonnement du bois d'Issé.

2 groupes ont rejoint Ciron :

- le groupe Baptiste à la ferme des Descends
- le groupe Gilles au Terrier Porcher

Le 10 juillet 1944, une importante colonne allemande de représailles partie de Bonneuil Matours dans la Vienne, renforcée par des éléments venant de Châteauroux et de Poitiers et également par des miliciens, arriva aux environs du Blanc.

Elle se partagea en 3 groupes :

l'un se dirigea vers Brigueil le Chantre
un autre pris la direction de Bélâbre
le 3^{ème} vint à Ciron où, sûrement renseigné par des collabos, pris la direction du Sud,
traversa la Creuse et attaqua brutalement les 2 groupes de maquisards de la Vienne
aux Descends et au Terrier Porcher.

Le combat était inégal et rapidement 28 maquisards furent tués.

Dans le même temps des maquisards étaient exécutés à la Clavière, à Lignac au bois de Paillet.

Les 3 groupes d'allemands se rejoignent à Bélâbre où ils encerclent la ville, rassemblent les hommes sur la place, fouillent les maisons, mais grâce à son maire, M FERRAND qui sut parlementer avec le chef de la colonne, celui-ci a permis aux gens de rentrer chez eux.

Les allemands tenteront de revenir à Bonneuil Matours mais ils furent attaqués à plusieurs reprises par le maquis de la région de Saint Savin et dispersés par l'aviation anglaise alertée par mission interalliée installée à la Rochechevreux près de Prissac.

A la mémoire des 28 maquisards morts au champ d'honneur le 10 juillet 1944, un monument fut érigé aux Descends, à la lisière de la forêt, grâce à une souscription publique et le vote d'une aide de 50 000 francs par le conseil municipal de Ciron.

Sur la plaque sont inscrits 24 noms et 4 inconnus.

Audidier Fernand	Massonaud Alphonse
Batard Xavier	Moulinat Camille
Bejaud Antonin	Schweitzer Charles
Bottereau Maurice	un inconnu, présumé Labrousse
Charles Régis	Lebeau Jacques
Dazat Camille	Pain Jean
Engler Charles	Philippeau Albert
Un inconnu	Remérand Georges
Un inconnu	Sander Henri
Gay Pierre	Sicard Daniel
Hélène Louis	Tatard Pierre
Huguet Edmond	Un inconnu
Letain Robert	Un inconnu
Martin Alphonse	Un inconnu

Chaque année, une cérémonie commémorative a lieu début juillet pour honorer leur esprit de sacrifice.

Ils ont permis que notre pays retrouve sa liberté et son honneur.

Le souvenir de ces combattants de l'ombre doit rester vivace dans nos mémoires

LES DÉBUTS DE LA MUNICIPALITÉ À CIRON 1790-1800

La commune est la subdivision administrative la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du moyen-âge.

Nous devons à Louis XVI (dernier roi de l'ancien régime) la création, l'élection et le fonctionnement des municipalités. Par ses lettres patentes et sur une loi votée par l'Assemblée Constituante du 14 décembre 1789, sont stipulées toutes les dispositions utiles. C'est ainsi que plus de 40 000 municipalités sont mises en place en France, nombre à peu près équivalent aux paroisses existantes.

La composition de la municipalité dépendait de l'importance de la population de la commune. Pour Ciron, qui se trouvait alors dans la tranche de **500 à 3000** âmes, la municipalité devait comprendre :

- Un corps municipal de 6 membres (Le maire + 5 officiers municipaux).
- Une assemblée de 12 notables.
- Un procureur.

Le corps municipal et l'assemblée des notables pouvaient se réunir pour former le **Conseil Général de la Commune**. Un secrétaire-greffier (non élu), était alors nommé par ce Conseil Général.

1- Pour être électeur, il fallait être citoyen « actif » de la commune de Ciron, c'est-à-dire :

- Etre Français.
- Majeur (25 ans) et domicilié dans la commune depuis 1 an au moins.
- Payer une contribution directe de la valeur locale de 3 journées de travail.
- Ne pas être en état de domesticité ou de serviteur à gages.
- Et, bien sûr, être de sexe masculin.

On considère qu'à Ciron, il devait y avoir une centaine de citoyens actifs pouvant donc voter. Les autres citoyens, dits « passifs », ne pouvaient pas voter. Ce qui bafouait le grand principe d'égalité entre les hommes, proclamé par la Déclaration de Droits de l'Homme, pourtant voté par cette même Assemblée Nationale Constituante en août 1789, c'est-à-dire peu de temps auparavant !

2- Pour être éligible, il fallait :

- Être citoyen « actif ».
- Payer une contribution directe de la valeur locale de 10 journées de travail (au lieu de 3 pour le citoyen actif ordinaire).

Le renouvellement des élus se faisait tous les 2 ans dans tout le Royaume, le dimanche d'après la Saint-Martin.

Rôle du Procureur : assistait à toutes les réunions, avec voix consultative seulement.

C'est le curé de la paroisse de Ciron, le citoyen Etienne CARTIER, qui faisait fonction d'officier d'état civil et tenait les registres correspondants. Puis, conformément au décret du Roy, il les remit aux mains des officiers municipaux Messieurs DELACOUX et Joseph PAULIN, le 6 novembre 1792. Le maire n'étant pas officier d'état civil de droit et il fut décidé de nommer un officier municipal pour remplir cette fonction.

Le 7 février 1790, les citoyens actifs de la commune, dûment convoqués, se réunirent en l'église Saint-Georges de la paroisse, afin de procéder à l'élection du Maire, du procureur, des officiers municipaux et des notables.

- Election du maire : Trois tours de scrutin furent nécessaires. Messieurs Pierre PERRIN et DELABROSSE-DAMI DE GRANDCOURT obtinrent le même nombre de voix et c'est Pierre PERRIN qui fut élu maire, car le plus âgé des deux, en application de l'article XVI des lettres patentes du Roy.
- Election du procureur : Robert DELABROSSE, dit « DELABROSSE l'aîné » fut élu au 1^{er} tour à la majorité absolue.
- Election des officiers municipaux :
 - 1^{er} officier : VACHERIE
 - 2^{ème} - : CARTIER
 - 3^{ème} - : LEMOINE
 - 4^{ème} - : PAULIN
 - 5^{ème} - : LEMAIRE
- Election des notables : sur un scrutin de liste simple, les élus devaient obtenir la majorité relative. Ainsi, dans l'ordre, ont été élus :
 - DELABROSSE-DAMICOURT, Etienne CARTIER (curé de la paroisse), PERROT, Joseph PAULIN, Louis DAVID, BOURDICHON, Philippe RULLAUD, LAMOUREUX (dit

« La mouche »), MILLET, GUERIN, LA COUST, Barthelemy RULLAUD.

- Désignation du secrétaire greffier :
Le conseil général de la commune, dans sa séance du 14 février 1790, désigne Jean TOUNOIS comme secrétaire-greffier.
- Constitution du bureau et du conseil :
Dans sa séance du 14 mars 1790, le corps municipal désigne pour former :
 - Le bureau : Pierre PERRIN (Maire) et LEMOINE (officier municipal).
 - Le conseil : VACHERIE, CARTIER, PAULIN, LEMAIRE (officiers municipaux).

La commune de Ciron fonctionna ainsi jusqu'au 14 novembre 1790, date à laquelle les citoyens dit « actifs » furent convoqués, toujours en l'église Saint-Georges, pour la première élection de renouvellement : élection d'un nouveau procureur (Robert DELABROSSE ayant été nommé juge de paix au canton du Blanc, il ne pouvait cumuler les deux fonctions). Il fut remplacé par Louis DAVID. Il fut également procédé au renouvellement de certains officiers municipaux, par tirage au sort : LEMAIRE et Silvain PAULIN, remplacés par François MALES et Joseph PAULIN. Et de 7 notables désignés par le tirage au sort : DAMICOURT, DAVID, Philippe RULLAUD, DELACOUX, GUERIN, PERROT, Joseph PAULIN. Ils ont été remplacés par, dans l'ordre : François PIED, Francis BOUCHAUD, Joseph PERRIN, Silvain PAULIN, François MAILLET, Anselme SIRA et Jean LEGE.

Période de 1790 à 1800 :

Les noms des maires qui ont dû se succéder entre 1791 et 1800, en principe tous les deux ou quatre ans, n'ont pas été retrouvés à ce jour.

Pour rappel : 21 juillet 1793, Louis XVI fut guillotiné.

Le terme « municipalité » est remplacé par « commune » la même année.

Bernard JACQUET (Ciron, juin 2024)

Connaissez-vous ?

Les Haies Sèches : Un Refuge Écologique et Esthétique

- Les haies sèches, également appelées haies mortes ou haies de bois mort, sont une technique ancienne de gestion des paysages qui regagne en popularité aujourd'hui. Elles sont créées en entassant des branches, des brindilles et des troncs d'arbres morts pour former une barrière naturelle. Ce type de haie offre de nombreux avantages écologiques et esthétiques, tout en étant une solution pratique pour le jardinage durable.

Origine et Histoire des Haies Sèches

- Les haies sèches trouvent leur origine dans les pratiques agricoles et forestières traditionnelles. Utilisées pour délimiter les parcelles, protéger les cultures du vent et des animaux, et comme source de bois de chauffage, elles étaient un élément clé du paysage rural. Avec l'avènement de l'agriculture industrielle, elles ont été largement abandonnées. Toutefois, l'intérêt pour les pratiques écologiques et la biodiversité a conduit à un renouveau de cette technique.

Les Avantages Écologiques

- **1. Habitat pour la Faune :** Les haies sèches constituent un refuge précieux pour une multitude d'animaux, notamment les oiseaux, les petits mammifères, les insectes . Elles offrent des sites de nidification, de repos et d'hivernage, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité locale.
- **2. Enrichissement du Sol :** En se décomposant lentement, les haies sèches enrichissent le sol en matière organique. Cette décomposition progressive améliore la structure du sol, favorise la rétention d'eau et augmente la fertilité, ce qui est bénéfique pour les plantes environnantes.
- **3. Stockage de Carbone :** Le bois mort est un réservoir de carbone. En construisant des haies sèches, on contribue à la séquestration du carbone, ce qui aide à atténuer les effets du changement climatique.

Les Avantages Esthétiques et Pratiques

- **1. Esthétique Naturelle :** Les haies sèches apportent une touche rustique et naturelle aux jardins et aux paysages. Leur apparence change au fil des saisons, offrant un intérêt visuel constant.
- **2. Cloisonnement et Intimité :** Elles peuvent être utilisées pour délimiter des espaces dans un jardin, créer des zones de tranquillité ou protéger des regards indiscrets.
- **3. Utilisation des Déchets Verts :** La création de haies sèches est une excellente manière de recycler les déchets verts du jardin, tels que les branches taillées et les débris de bois. Cela réduit la nécessité de transporter ces déchets vers les décharges ou les centres de compostage.

Comment Créer une Haie Sèche

- **1. Sélection de l'Emplacement :** Choisissez un emplacement où la haie pourra jouer son rôle de barrière ou de refuge, en tenant compte de l'ensoleillement, du vent et de la topographie.
- **2. Collecte des Matériaux :** Rassemblez des branches, des brindilles, des troncs et autres déchets de bois. Il est préférable d'utiliser des matériaux de différentes tailles pour assurer une bonne structure et une meilleure décomposition.
- **3. Construction de la Haie :** Disposez les plus gros troncs et branches à la base pour former une fondation solide. Ajoutez progressivement des couches de matériaux plus petits en veillant à remplir les interstices. La hauteur et la largeur de la haie peuvent varier en fonction des besoins et de l'espace disponible.
- **4. Entretien Minimal :** Une fois construite, la haie sèche nécessite peu d'entretien. Vous pouvez ajouter de nouveaux matériaux au fil du temps pour compenser la décomposition naturelle.

Conclusion

- Les haies sèches sont une solution écologique et esthétique pour les jardins et les paysages ruraux. Elles favorisent la biodiversité, enrichissent le sol, protègent contre l'érosion et offrent un moyen de recycler les déchets verts. En intégrant des haies sèches dans vos espaces extérieurs, vous contribuez non seulement à la beauté de votre environnement, mais aussi à la santé de notre planète.



Les « Pinceaux Baladeurs » entre les gouttes !

Le 23 Mai dernier, Ciron a reçu les « Pinceaux Baladeurs ».

C'est avec beaucoup de chance (il n'a pas plu) et de plaisir que nous avons pu peindre au pied du château de Romefort. Réalisés, sur le motif, huiles, aquarelles, et dessins agrémenteront bientôt nos expositions à venir.

Un grand merci à la mairie de Ciron pour son sympathique accueil, à une prochaine fois.

Vive les couleurs, les arts et la nature !

Pour les « Pinceaux Baladeurs » Jean-Luc Vincent



Les associations



COMITÉ DES FÊTES DE CIRON

Le Comité des Fêtes a été ravi, lors de son Assemblée Générale du 16 février 2024, d'accueillir un nouveau membre, David Pelletier, nous le remercions vivement pour son engagement.

Manifestations 2024 :

Le vide grenier estival ne pouvant avoir lieu, comme à l'accoutumée, autour du hall de gare de CIRON, il a été annulé. La randonnée pédestre a été maintenue le samedi 1^{er} juin.

Afin d'essayer une nouvelle formule, nous avons proposé une randonnée, le samedi en fin d'après-midi, suivie d'un repas froid. Cet événement a rassemblé une trentaine de personnes malgré un temps mitigé et peu engageant en début de journée.



*Ravitaillement ensoleillé
devant le Château de
Pellebuzan*

A vos agendas :

Notre Fête Champêtre aura lieu le **Samedi 27 juillet 2024**

Elle vous proposera, comme tous les ans :
un repas copieux, une ambiance musicale festive animée par l'orchestre Quentin LAROCHE,



et un magnifique spectacle pyro-mélodique sur le stade de Ciron à partir de 23h00.

Le Comité des Fêtes participera également à la journée

- « Octobre Rose » organisée par Ladies Fit



- et au Téléthon 2024



Si vous souhaitez nous rejoindre, nous faire part de vos idées, de vos souhaits, n'hésitez pas à nous contacter, via la Mairie de Ciron, nous serons ravis de vous accueillir dans notre équipe.

SAMEDI 27 JUILLET 2024

Fête champêtre

CIRON

A partir de 20h00

Soirée animée
Par
Quentin
LAROUCHE

Diner
Buvette

Spectacle
Pyro-
mélodique

gratuit

A partir de 23 heures

Repas servis
autour de la salle des fêtes

Réservations obligatoires
Places limitées

☎ : 06 87 95 32 55
06 81 64 11 13

17 €
- de 12 ans : 8€

Menu :

Entrée
Entrecôte
et ses pommes de terre
grenaille
Saucisses(enfants)
Fromage
Dessert
Vin non compris

Soirée organisée par le Comité des Fêtes de CIRON

IPNS



Nos joueurs Cironnais

Le championnat s'est terminé le 26/05/24. L'équipe a terminé 7^e de sa Poule.

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	S.C. TENDU	54	20	18	0	2	0	80	17	0	63
2	BELABRE SS 2	51	20	17	0	3	0	70	27	0	43
3	Tournon fc	51	20	17	0	3	0	75	31	0	44
4	TILLY US	34	20	11	1	8	0	48	39	0	9
5	ENT. PONT C.-ST MARC 2	25	20	8	1	11	0	35	58	0	-23
6	U.S. BRENNE VENDOEUV 2	23	20	7	4	8	1	48	46	1	2
7	CIRON US	23	20	8	1	10	1	39	45	1	-6
8	ENTEGUZON-SCO	22	20	7	1	12	0	34	45	0	-11
9	POULIGNY ST P 2	19	20	6	1	13	0	39	77	0	-38
10	F.C.M.O. 3	12	20	4	1	14	1	31	59	0	-28
11	PARNAC V.A AC 3	5	20	2	0	17	1	21	76	0	-55
12	A.S. INGRANDES 2	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

Classement provisoire au jeudi 30 mai 2024 (sous réserve des procédures en cours)

L'Assemblée Générale de fin de saison s'est tenue le 02/06/24. A la suite de celle-ci, un bilan moral et financier a été établi puis le bureau 2024-2025 a été voté comme suit :

Présidente : Stella WILK
Vice-Président : Marc LAMY
Secrétaire : Benoît LERAT
Trésorier : Lionel BROUARD
Secrétaire Adjointe : Catherine POIRIER
Trésorier Adjoint : Cédric JOYEUX

La Société Éducation Physique et Sports de Ciron vous souhaite de Bonnes Vacances.



Venez nous rejoindre et complétez l'effectif de septembre 2024 en appelant la Présidente au 0683800460



Pour sa troisième saison, l'association « Ladies Fit » a 27 adhérentes. Le cours « Heels Power » **fitness mélangé** à la **danse**, a lieu tous les jeudis de 19h30 à 20h30. On travaille le renforcement musculaire et le système cardio-vasculaire dans une ambiance festive et toujours dans la bienveillance. Nous organisons des cours à thème comme Halloween, cabaret, carnaval...



NOUVEAU COURS

Pour la rentrée de septembre 2024, nous proposerons un cours de **gym classique** (cardio, renforcement musculaire, souplesse) toujours le jeudi soir, de 18h20 à 19h20. Ce cours s'adressera à un public mixte adultes et séniors.



Nous organisons un Week-end Octobre Rose, les 5 et 6 octobre 2024 avec le soutien de la municipalité et des autres associations de la commune.

Au programme:

Samedi après-midi :

« Run Color » il s'agit d'une marche ou d'un footing dans la peinture en poudre colorée, il y aura plusieurs distances suivant l'option choisie marche ou course.

En soirée, apprentissage d'une chorégraphie de danse sur le tube des L5 « Toutes les femmes de ta vie ».

Dimanche :

Le matin, randonnée en moto, repas le midi sur réservation. Durant la journée, cours de yoga, pilâtes, stretching, relaxation, réflexologie, stands...

Les dons collectés au cours de cette journée seront redistribués aux associations ASAVIE de la Roche Posay et Espace Libellule de Saint-Maur.

Le programme n'est pas définitivement arrêté à ce jour, nous vous tiendrons informé du programme de cet évènement. Les bénévoles pour encadrer la manifestation seront les bienvenus.

OCTOBRE ROSE

Salle des fêtes de Ciron (36) La commune de Ciron et ses associations unissent
SAMEDI 05 OCTOBRE & leurs forces pour le Cancer du Sein.
DIMANCHE 06 OCTOBRE 2024 Joignez vous à nous pour la bonne cause.



Amicale **B**ouliste **C**ironnaise

Le 20 mai dernier, l'Amicale à repris ses entrainements, ceux-ci ont lieu le mardi et vendredi soir à partir de 20 heures place de la Gare à Ciron.

**Il vous sera proposé une carte d'adhérent au prix de 6 €uros pour l'année.
Venez nous rejoindre, afin de passer un agréable moment.**

**L' amicale Bouliste Cironnaise vous souhaite à toutes et à tous des
Vacances excellentes.
Amicalement.**

**Le Président
Georges PICHON**

L' Ablette de Scoury

C'est samedi dernier 15 juin que l'Ablette a organisé la partie de pêche des enfants du RPI conjointement avec l'association des parents d'élèves.

Une quinzaine de pêcheurs a participé à la matinée malgré les nuages et le vent, heureusement la pluie annoncée a été absente.

Tout ce petit monde a pris quelques poissons (et quelques herbes) puis vers midi sonnait la sortie des lignes de l'eau.

Après rangement du matériel venait l'heure des récompenses. Chaque pêcheur est reparti avec 1 canne à pêche, 1 ligne montée, 1 pochette d'hameçons montés et 1 petit fascicule sur la découverte de la truite fario.

L'Ablette remercie l'APE et les parents qui ont permis aux enfants de tremper les lignes, les bénévoles des deux associations et la commune d'Oulches qui met à disposition son étang sans oublier ses agents pour le nettoyage de ce site sympathique.

A l'année prochaine.



La salle des fêtes se met aux rythmes des Mers du Sud

Amener un peu de la Polynésie en Brenne



L'association VAITIARE I TAHITI de Concremiers a pour objectif majeur de partager la culture Polynésienne en premier lieu à travers la pratique de ses danses mais aussi à travers sa cuisine. Tout au long de l'année les danseuses adultes (20), adolescentes (8) ou enfants (17) redoublent d'effort pour assimiler les mouvements du corps et les gestes des mains ayant chacun une signification précise.

La récompense pour chacune est de pouvoir conclure la saison en un spectacle complet devant des proches et des invités. Cette année n'aura pas fait exception à la règle et c'est encore une fois un succès pour le plus grand plaisir de toutes et tous.



Ce samedi 08 juin 2024 dans une salle des fêtes bien remplie la musique de Tahiti a accueilli les convives au son du yukulélé, du chant et des percussions et comme il se doit avec un collier de fleurs.

Un repas complet préparé sur place aura complété avec bonheur les prestations de nos vahinés (femmes en Tahitien) petites et grandes



Renforcées pour la première fois d'un danseur tané (homme)

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :

Guillaume GAUDINAT

02 38 77 33 90

ars-cvl-dd36-unite-sante-environnement@ars.sante.fr

Résultat à afficher en mairie

Destinataires

MADAME, MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP CIRON OULCHES

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE OULCHES

MONSIEUR LE DIRECTEUR - ARS DD 36

SIAEP CIRON OULCHES

Prélèvement	00089763	Commune	OULCHES
Installation	UDI 000576 CIRON OULCHES	Prélevé le :	lundi 06 mai 2024 à 09h24
Point de surveillance	S 0000000740 BOURG	par :	CEL
Localisation exacte	BOURG TOILETTE MAIRIE	Type visite :	D1

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	16.0	°C				25.00
pH	7.4	unité pH			6.50	9.00
Chlore libre	0.06	ma(Cl2)/L				
Chlore total	0.14	ma(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : INOVALYS - SITE DE TOURS 3703
Type d'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00106335 Référence laboratoire : E2404059297-D100106335

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélogométrique NFU	<0,30	NFU				2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,0	unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	570	µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	26	mg/L		50,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00089763)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Châteauroux,
le 13 mai 2024

P/ La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire
L'ingénieur d'études sanitaires
Timothée MARTEL

DIMANCHE 28 JUILLET 2024

• 10 h - 19 h



Naillac'Art

LE BLANC (36)

Marché d'Art

PEINTURES, SCULPTURES
& ARTISANS D'ART ...

*Expositions & animations...
plus de 50 artistes...*



INVITÉ
D'HONNEUR
Jacky Beigneux

Cléo Graph' 06 74 43 40 38 - Ne pas jeter sur la voie publique

